/ Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de Question n°135 l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF: DAJDAJD2012016

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR: Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession à la SEM Plaine Commune Développement de la parcelle cadastrée R3 située 5 rue Madeleine Vionnet (anciennement rue de la Gare) à Aubervilliers

EXPOSE:

Dans le cadre du programme local de l'habitat et également de la résorption de l'habitat insalubre, la commune a acquis l'ensemble des lots de copropriété de l'immeuble situé 5 rue Madeleine Vionnet (anciennement rue de la Gare) à Aubervilliers, situés sur la parcelle cadastrée R 3. Au vu de la dangerosité du bâti cet immeuble a été démoli en 1992.

La parcelle cadastrée R 3 est désormais un terrain nu, libre de toute occupation, d'une superficie de $226 \ m^2$.

La SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT souhaite acquérir la parcelle R 3 afin de réaliser le deuxième bassin de rétention de la ZAC CANAL, qui doit servir à la récupération des eaux de ruissellement des espaces publics du Nord de la ZAC. Ce bassin, s'implante à cheval sur les parcelles cadastrées R 2 (propriété de la SEM) et R 3, objet de la présente cession.

Les services de France Domaine ont estimé la valeur de cette parcelle au prix de 45.200 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du terrain situé 5 rue Madeleine Vionnet (anciennement rue de la Gare) à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrés R 3, d'une superficie de 226 m², au profit de la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT, au prix de 45.200 €, valeur libre de toute occupation.

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

N°135

/ Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF: DAJDAJD2012016

Signataire: AD

OBJET :Cession à la SEM Plaine Commune Développement de la parcelle cadastrée R3 située 5 rue Madeleine Vionnet (anciennement rue de la Gare) à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 4 août 2011 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle cadastrée R 3 située 5 rue Madeleine Vionnet (anciennement rue de la Gare) à Aubervilliers, terrain nu libre de toute occupation, au profit de la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT afin de réaliser le deuxième bassin de rétention de la ZAC CANAL, qui doit servir à la récupération des eaux de ruissellement des espaces publics du Nord de la ZAC;

A l'unanimité.

DELIBERE:

DECIDE de céder le terrain situé 5 rue Madeleine Vionnet (anciennement rue de la Gare) à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrés R 3, d'une superficie de 226 m² au profit de la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT.

FIXE le prix de cession à 45.200 €, valeur libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire L'Adjoint délégué